

**Projet de note de synthèse
CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2015**

Objet : Compte administratif et affectation des résultats – Exercice 2014 – Ville

Mesdames, Messieurs,

Le Compte Administratif (CA) 2014 rapproche les prévisions budgétaires des réalisations effectives des dépenses (mandats) et des recettes (titres) de la Ville entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2014. Il est en concordance avec le Compte de gestion établi par le Trésorier Municipal.

L'exécution du budget se présente en trois étapes :

- I. Synthèse des principaux résultats financiers et actions menées au cours de l'année
- II. Analyse détaillée des comptes de l'exercice 2014
- III. Résultats de l'exercice, restes à réaliser et résultats à affecter

I. SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX RESULTATS FINANCIERS ET ACTIONS MENEES

A. Une section de fonctionnement marquée par une chute brutale des dotations.

Le BP 2014 ayant été voté en décembre 2013, sa réalisation est le reflet, sur le plan financier, de la continuité du service public sans que la nouvelle majorité ait pu marquer, par ses orientations le résultat de l'exercice 2014.

Ce compte administratif est **le premier à enregistrer une diminution nette des recettes** réelles de fonctionnement d'un exercice sur l'autre (hors mouvements liés aux transferts à la CAEE) : - 9,6 M€ (- 5,1 %). Cette **réduction** forte est **expliquée pour plus de 40 % par la réduction des dotations et participations de l'Etat** et des autres financeurs institutionnels.

A l'inverse, les dépenses de fonctionnement ont continué à progresser à un rythme encore trop élevé de 4,2 %, notamment en raison de fortes hausses sur le chapitre 65 (des autres charges de gestion courante + 6,6%) et 67 (charges exceptionnelles + 17,5%) les charges à caractère général (chapitre 011 + 3,5 %) et la masse salariale (chapitre 012 + 3,8%) connaissant une évolution inférieure.

Au total la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement a permis de dégager une capacité d'autofinancement de près de 4 M€ :

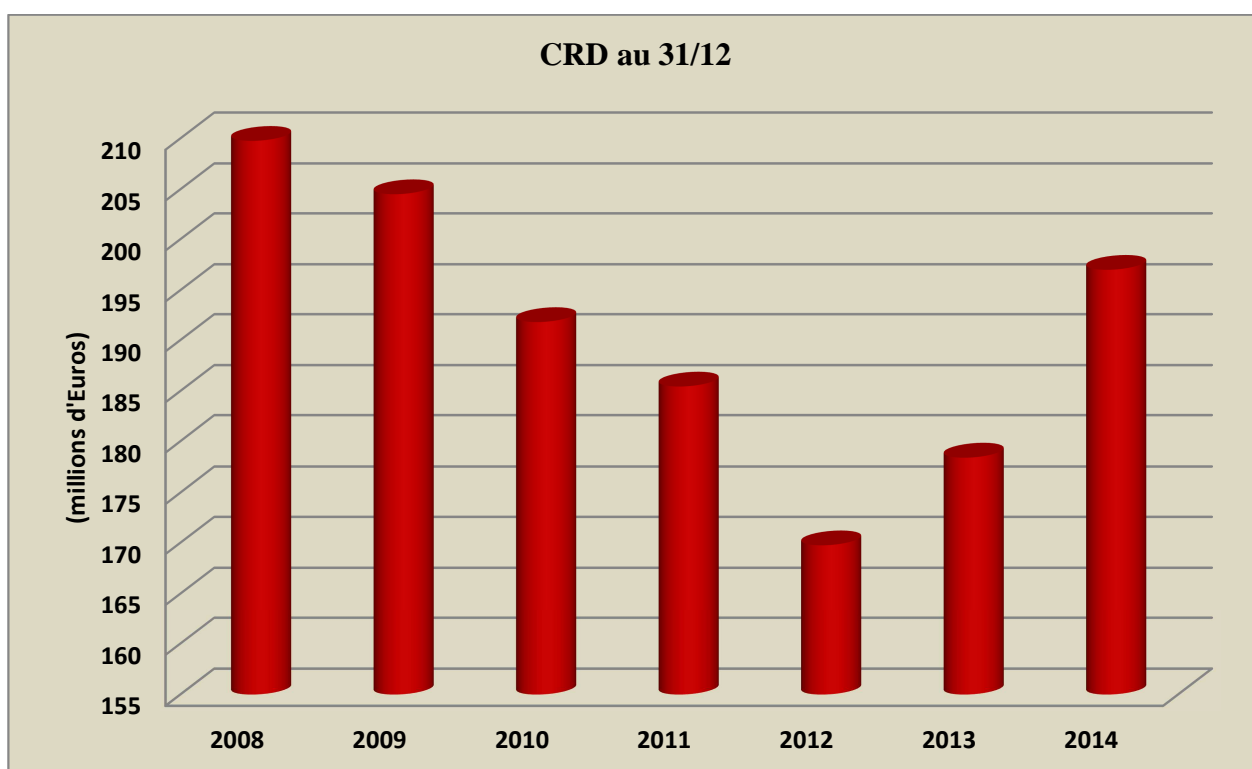
Recettes réelles de fonctionnement	179 018 620,95
- Dépenses réelles de fonctionnement	175 030 726,00
= Epargne brute	3 987 894,95

B. Un financement des investissements alliant autofinancement, emprunt et réduction du fonds de roulement.

L'exercice 2014 est marqué par la livraison de nouveaux équipements publics, la poursuite d'importants chantiers : (Groupe scolaire Hessel – Zefirottes, crèche Mandela et Rosenberg, quartier de la Mairie, cinéma le Méliès...) et l'impulsion de nouveaux travaux notamment en terme d'amélioration de l'espace public (8,1 M€). Au total, le programme d'investissement 2014 se monte à 55,7 M (55,1 M€ en 2013) pour un étiage de 30 M€ sur les années précédentes.

Afin d'assurer le financement de ce volume élevé d'investissement, la ville a mis en place une stratégie mixte alliant, ressources d'investissements hors emprunts (2,9 M€), consommation du fonds de roulement (17,8 M€) et emprunts (35 M€). Le financement par emprunts, logiquement en augmentation compte tenu de la tension pesant sur l'autofinancement et du volume élevé des investissements, a cependant été ainsi limité à 63% des besoins de financement.

Au final, le montant du Capital Restant Dû s'élève à 197.78 M€, soit une progression de 11 % par rapport au CA 2013.



C. Présentation synthétique des principales actions mises en place

Dans le domaine de **l'éducation et de l'enfance**, pour l'année scolaire 2013-2014, la Ville de Montreuil a apporté son soutien à 99 projets d'écoles maternelles et élémentaires ainsi qu'à 45 projets éducatifs des collèges et 17 projets éducatifs des lycées.

Elle a attribué des aides spécifiques aux écoles excentrées ainsi qu'aux projets proposés par les deux inspections de l'Éducation nationale.

Elle a participé également au financement de 18 projets de classes transplantées.

Différents partenariats sont aussi activés avec le musée du Centre Pompidou pour 12 classes, la société régionale d'horticulture de Montreuil pour 10 classes et l'Académie des sciences dans le cadre du dispositif "Main à la pâte".

La Ville de Montreuil a proposé également aux écoles 14 "classes de ville", classes ayant pour objectifs de favoriser la découverte de la ville et des ressources locales en permettant aux élèves de changer d'environnement. Elles sont réparties selon des thèmes comme le cinéma (2 classes), le théâtre (2 classes), la cuisine (2 classes), le jeu (2 classes), le patrimoine et la nature en ville (2 classes), la musique baroque (2 classes), la musique improvisée (2 classes). Enfin, 12 classes des écoles élémentaires partent en classe de neige pour des séjours de 14 jours.

Afin de marquer l'importance particulière de certaines étapes de la scolarité, un total de 2.694 enfants de grandes sections de maternelles et de CM2 se sont vus offrir par la Ville de Montreuil, un livre de fin d'année.

La rentrée scolaire 2014 a connu la mise en place de la réforme des rythmes scolaires, avec le recrutement des animateurs supplémentaires et l'intégration d'ateliers spécifiques dans les projets d'accueil périscolaire des accueils de loisirs.

L'année 2014 a vu l'ouverture des établissements petite enfance Mandela et Lessing, en remplacement de celui de Picasso avec un gain de 28 places.

*Les **espaces publics**, hors Prus Bel-Air, ont nécessité **8,1 M€** de dépenses en 2014, correspondant à des travaux de voirie, des aménagements d'espaces, du gros entretien de voirie, des investissements pour la propreté urbaine, sur l'éclairage public et la signalisation (1 M€), des travaux d'accessibilité (0,6 M€), des aménagements de jardins et d'espaces verts (0,9 M€) ou encore des études relatives au PRUS La Noue (0,2 M€). Les travaux réalisés ont notamment visé à rééquilibrer l'espace public en faveur des usagers les plus fragiles (piétons, cyclistes, handicapés), et à donner du confort et une qualité paysagère, notamment en multipliant les espaces végétalisés et les plantations d'arbres. La sécurisation aux abords des écoles a également été recherchée, comme l'illustrent les aménagements des rues des Jardins-Dufour, de Stalingrad ou de l'avenue de la Résistance au droit du nouveau groupe scolaire.*

*La poursuite des réalisations du **PRUS Bel-Air** a atteint globalement **4,4 M€** d'investissements en 2014, dont principalement 1,6 M€ de travaux pour le centre de quartier Grand Air aux Grands-Pêcheurs, et 1,5 M€ d'aménagements d'espaces publics, ainsi que 0,5 M€ d'acquisitions de terrains de voirie. Ces aménagements ont notamment permis la création de deux nouvelles rues et d'un square (rue de Beit-Sira et rue de Cottbus), contribuant à désenclaver le quartier et à lui apporter une qualité paysagère*

Les régies des services voiries, espaces verts et propreté ont mis en place des opérations "coups de points" mensuels qui consistent en une remise à niveau du traitement de l'espace public de chacun des corps de métier, ensemble, sur un même laps de temps. Le choix a été défini avec les antennes de quartiers et l'ensemble des 14 quartiers de la ville sera traité dans l'année 2015.

Les chantiers lancés sous le précédent mandat ont été soit achevés, soit poursuivis afin d'assurer leur livraison au plus vite pour le bénéfice des Montreuillois : poursuite des travaux du Méliès pour une ouverture en septembre 2015 et des travaux de la piscine pour une fin de chantier fin 2015.

Le programme d'actions en matière d'économie d'énergie (eau, électricité) notamment dans les écoles a été maintenu permettant ainsi de limiter le coût de fonctionnement des équipements municipaux.

En matière **d'urbanisme**, l'année 2014 a été marquée par le lancement de la révision du PLU et du projet de la Croix de Chavaux, ainsi que les travaux Anru 1 du Quartier de la Noue.

La municipalité a aussi poursuivi la recherche d'un nouveau centre administratif pour les services qui s'est conclue par le choix de la tour Altaïs, ancienne tour Rond-point 93. Ce choix permettra des gains importants de coûts (immeuble HQ, suppression des déplacements de site à site...). Il permettra aussi d'optimiser le parcours des usagers en regroupant sur un même site la majeure partie des services requérant un accueil du public.

Dans le cadre de sa politique sportive la Ville avec la Direction des sports accueille dans les gymnases et les équipements collectifs aussi bien l'ensemble des clubs et associations sportives que les groupes scolaires.

La direction des sports avec ses services est l'interlocutrice privilégiée de toutes les associations sportives et ce, sur toutes les questions relevant de leur quotidien tout en favorisant les moments de rencontres et d'échanges (Forum des associations, Fête de la ville, meeting...). Sont assurés au bénéfice des associations : un accueil et un soutien personnalisé, une aide au montage de projets, un appui logistique et matériel.

Le **centre Arthur Ashe**, le plus grand équipement des jeux de raquettes de la Région Parisienne, permet aujourd'hui d'accueillir au mieux les associations sportives bénéficiant de ce complexe (tennis, badminton, bridge, squash).

Un total de 16 agents, œuvre, au quotidien, au bon fonctionnement de cet équipement qui regroupe 20 terrains de tennis, 5 terrains de squash, 2 terrains de badminton, 2 terrains multisports, 1 salle de musculation, 1 salle de fitness, 1 restaurant, 2 salles polyvalentes.

Durant l'année 2014, cet équipement municipal a accueilli près de 450 000 visiteurs (visiteurs clubs, visiteurs hors club).

En 2014, la ville de Montreuil a voté et versé aux clubs sportifs 785 890€ de subventions de fonctionnement, 150 000€ de subventions pour le meeting d'athlétisme et 25 000€ pour les ateliers sportifs municipaux soit un total de **960 590€**.

En 2014, La Ville a organisé la **6^{ème} édition du meeting international de Montreuil**. Véritable vitrine du savoir-faire de l'association sportive dénommée Club Athlétique Montreuil 93 (CAM93) et de la direction des sports, ce meeting rassemble dans un même lieu des sportifs de renom, des écoles, des personnes atteintes de handicap, des chefs d'entreprises, et de nombreux habitants de Montreuil.

Enfin, la Ville soutient et participe **aux manifestations des associations sportives** (fête du rugby, fête de la gymnastique, tournoi de judo, tournoi de handball, tournois de football...).

Dans le domaine de la **culture**, un total de 1 900 620€ a été versé en subventions à des associations montreuilloises.

L'année 2014 a été marquée par l'entrée de la Ville de Montreuil comme membre fondateur dans le groupement d'intérêt public (GIP) "Cafés cultures", impliquant un apport en préfiguration de 10 000 euros en subvention de fonctionnement et autant en subvention d'investissement.

Les partenaires subventionnés au-delà de 23 000€, en 2014 sont :

- la Maison populaire dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens. La Ville a accordé 548 120€ dont 69 718€ de mise à disposition de personnel à cette université populaire dont nous allons célébrer le cinquantième anniversaire, qui propose chaque année à plus de 2 000 adhérents des ateliers de pratique artistique et sportive, et offre une programmation innovante de spectacles et d'expositions d'art contemporain.

- le Musée de l'histoire vivante a bénéficié d'une subvention de 230 000€ dont 55 933 de mise à disposition de personnel. Il conserve et entretient une collection permanente importante pour le patrimoine montreuillois et produit par ailleurs chaque année des expositions liées à l'histoire de Montreuil.

- le CDN - Nouveau théâtre de Montreuil (subvention de 700 000 euros) programme chaque année une trentaine de spectacles différents y compris pour le jeune public ainsi que des ateliers d'actions culturelles, notamment avec les scolaires, qui permettent au public de rencontrer notamment les artistes et techniciens du spectacle.

- le Centre de Promotion de la Littérature Jeunesse a bénéficié d'une subvention de 110 000 €. Il a organisé en 2014 pour la 30^{ème} fois le Salon du livre et de la jeunesse et a accueilli 165 000 visiteurs dont de très nombreux montreuillois. Autour de ce salon de nombreuses initiatives sont proposées aux structures culturelles et éducatives telles que, le projet d'éducation artistique et culturelle dans le cadre scolaire et périscolaire mais aussi des formations à la médiation et à l'accompagnement de projets artistiques.

- Les Instants Chavirés, subvention de 65 000€, qui proposent à la fois des concerts de musique contemporaine, des actions de médiations envers tous types de publics et des expositions d'art contemporain.
- Comme vous émoi (subvention de 50 000€), qui cherche à construire du lien social par l'artistique, le culturel et l'implication citoyenne en accueillant des compagnies en résidence, des cours de français en langue étrangère, et des ateliers de pratiques artistiques.
- 60 000€ étaient dédiés à la dernière année de résidence au Théâtre de la Noue de la compagnie Les Déménageurs Associés.
- Le théâtre Berthelot accompagne les compagnies et artistes, notamment montreuillois, et les accueille pour leurs représentations devant, chaque année, plus de 20 000 spectateurs.
- Le service des pratiques amateurs (les Roches) compte plus de 2000 adhérents par an qui pratiquent les activités culturelles et artistiques qu'il propose.

Concernant la **santé**, bien que les compétences en cette matière relèvent de l'Etat, pour donner plus à ceux qui ont le moins, la ville de Montreuil a opté pour le maintien des services d'offre de soins municipale. La volonté de la Ville est de chercher la complémentarité avec l'ensemble des acteurs du territoire. Le renforcement du partenariat entre les acteurs sanitaires et sociaux, plus particulièrement les CMS, le CHI et les médecins de ville, est un moyen fort pour lutter contre les inégalités d'accès aux soins auxquelles sont confrontés les Montreuillois, principalement les habitants des quartiers en périphérie.

Une direction de la Santé composée de Centres municipaux de santé, Service communal d'hygiène et de santé, Mission saturnisme mais aussi Atelier santé ville, Mission santé mentale et Mission handicap traduisent l'intérêt particulier accordé par la municipalité, à cette problématique.

Lors de l'année 2014 la Ville a engagé un grand chantier de modernisation pour ses cinq Centres municipaux de santé : informatisation des dossiers des patients et meilleur accueil des usagers, conventionnement généralisé avec les mutuelles, mise en sécurité des personnels dans le cadre d'un système de vidéo protection, modernisation du service dentaire, meilleure efficacité dans le fonctionnement des différents services. Ceci avec le souci de mieux servir et soigner un quart de la population qui fréquente nos CMS. Il a été également mis en place le chantier d'accessibilité du CMS Daniel Renault.

Dans le cadre de notre politique de santé avec un objectif de répondre aux attentes de la population, où nous constatons le déficit important d'offre de soins, surtout dans le quartier périphérie, le partenariat avec les autres acteurs du territoire a été renforcé permettant l'installation des médecins de ville mais aussi des professionnels paramédicaux. Le partenariat avec le CHI dont le Conseil de surveillance est présidé par le maire de Montreuil, a été également renforcé.

Le Service communal d'hygiène et de santé bénéficiant d'une dotation d'État à hauteur de 500 000 € placé en double tutelle du Maire et du Préfet du département, continue à intervenir en matière d'insalubrité et d'hygiène alimentaire avec un millier de dossiers en fil actif sur l'ensemble du territoire communal. Il accompagne également des familles et des personnes dont la situation sociale nécessite souvent l'intervention des services médicaux sociaux.

La Mission Handicap placée au sein de la direction de la Santé, dans une approche transversale, a continué à renforcer le réseau des partenaires pour la mise en œuvre des recommandations de la loi 2005 en matière d'accessibilité de l'espace public et des Établissements recevant du public. Sur la base du diagnostic réalisé la démarche de la définition d'un calendrier de mise en conformité est engagée.

Dans le domaine **des solidarités**, l'année 2014 a permis de franchir **une étape décisive pour le développement des Centres Sociaux sur le territoire** :

- depuis l'année dernière, la Ville compte désormais 4 centres sociaux agréés par la Caisse d'Allocation Familiale, avec l'ouverture de la Maison de Quartier « Grand Air », dont un premier bâtiment a été ouvert au public en juillet dernier, au cœur de la Cité des Grands Pêcheurs. Livré dans le cadre de la mise en œuvre du PRUS, cet équipement marque le

retour d'un service public au cœur d'un quartier populaire où les besoins sont flagrants. Le bâtiment principal, sur le cœur de quartier du Bel Air, sera ouvert cet été.

- Les trois autres centres sociaux (les Maisons de quartiers Lounès Matoub et Espéranto, et le centre social associatif SFM) ont aussi vécu une année charnière en travaillant avec les habitants au renouvellement de leur projet social : ils ont chacun obtenu le renouvellement de l'agrément, avec les financements de la CAF qui vont avec (près de 100 000 euros tous financements confondus, hors politique de la ville, pour chaque centre).

Ces outils de proximité, ancrés dans les valeurs de l'éducation populaire et de la participation citoyenne, permettent de décliner au plus proche des habitants une action de solidarité et de développement social, indispensable en cette période de crise.

Toujours dans le souci de la proximité et de l'accès des habitants les plus fragiles à des services de proximité, la Ville a souhaité compléter l'offre de service d'écrivain public de son prestataire avec une offre d'écrivains publics bénévoles, bénéficiant d'une formation et d'une animation de réseau. **Désormais, depuis 2014, tous les secteurs de la Ville disposent d'une offre d'un ou plusieurs écrivains publics, implantés dans des lieux de proximité.**

Ce dispositif vient contribuer à la **politique de lutte contre les discriminations** et pour l'intégration, comme les cours municipaux de français, au nombre de 14, qui permettent à près de 300 apprenants d'acquérir les bases de notre langue et de lutter contre l'illettrisme, aux côtés des associations, qui drainent un public tout aussi important, et dont la Ville continue d'assurer la coordination. Toujours dans le champ de la lutte contre les discriminations, la Ville a poursuivi la mise en œuvre du **Plan Egalité Femmes-Hommes**, voté en 2013 en Conseil municipal, en mettant l'accent sur l'une des priorités identifiées par la municipalité : la lutte contre les violences faites aux femmes.

En 2014, les politiques de solidarités de la Ville ont obtenu de **bons résultats en matière d'emploi** grâce à deux dispositifs en particulier :

- la mise en œuvre des **clauses d'insertion** dans les marchés publics atteignent en 2014 le chiffre de plus de 60 000 heures d'insertion réalisées, ce qui représente près de 38 équivalent temps plein, soit le plus haut volume jamais réalisé, grâce à de nombreux marchés dotés de ces clauses, et un accompagnement au quotidien. Ces clauses permettent l'accès ou la remise à l'emploi de montreuillois en parcours d'insertion vers le marché du travail.

- la deuxième réalisation marquante de l'année en matière d'emploi relève de la mise en œuvre de la MOUS Roms : la très forte mobilisation de l'ensemble des services et partenaires a permis de bénéficier au maximum de la levée des mesures transitoires qui restreignaient, jusqu'au 31 décembre 2013, l'accès des ressortissants roumains et bulgares au marché du travail français. Cette mobilisation de tous les instants a permis d'obtenir de l'Etat une prolongation exceptionnelle pour 6 mois du dispositif, afin de permettre l'insertion d'un maximum de familles.

Dans le cadre des **politiques de solidarités avec nos aînés**, les services ont mis en œuvre des actions de lutte contre l'isolement et de prévention du vieillissement au cours de nombreux temps forts. On ne peut tous les citer ici mais on peut noter que :

- malgré une demande de plus en plus importante et des moyens restreints, les banquets de début d'année 2015 ont été de grande qualité, et très appréciés des 1 100 séniors qui en ont bénéficié.

- par ailleurs, l'organisation de la « semaine bleue », en octobre, a vu le lancement de plusieurs ballades urbaines, dans tous les secteurs de la Ville, à l'adresse des séniors : 150 avaient répondu à l'appel de la Ville : « Séniors, partez à la découverte de vos quartiers ! ».

Enfin, toujours à l'attention des séniors, 2014 a aussi été une année de développement de la **participation de cette population à la vie de la cité**, avec la relance du travail pour la constitution d'un Conseil des aînés, dont on attend l'installation en 2015, et surtout l'élection des Conseils de vie sociale » au sein de deux maisons de retraite gérées par le CCAS : les résidents et les salariés des résidences des Ramenas et des Blancs-Vilains participent désormais à la vie collective de ces établissements municipaux.

Ces instances ont enrichi les moyens que la ville met en œuvre, dans le cadre de **sa politique de citoyenneté et de démocratie locale**, pour favoriser la participation des habitants, au travers notamment des conseils de quartier, lesquels ont bénéficié d'un appui renforcé en 2014, par exemple pour l'élaboration d'un blog des conseils de quartier. Bien que l'année 2014 ait été une année de transition, avec les élections municipales, les Enveloppes Participatives de Quartier ont pu connaître de belles réalisations, pour un montant total de 80 000 euros : embellissement du champ de poires, réalisation de fresques (école Nanteuil, square Barabra, « peau de girafe » dans les Murs à pêches), etc.

La Maison des associations a mis en place en 2014 de nouveaux dispositifs de soutiens et/ou d'animation à la vie associative montreuilloise : lancement des petits déjeuners de la vie associative avec le Conseil de Vie associative (CVA), animations/formations d'associations sous forme de jeux et quizz, et enfin déploiement de l'appel à projets SNFC, avec l'appui du réseau RNMA (réseau national des maisons des associations) qui a permis de lever des financements au bénéfice de deux structures montreuilloises.

Dans le champ de la politique jeunesse, de nouvelles actions ont été mises en œuvre, pour diversifier et renouveler l'offre proposée aux jeunes montreuillois. On peut par exemple citer les projets « Révisions au vert », en partenariat avec le collège Lenain de Tillemont, ou encore « Sport-Aventure – Mont Blanc », mais aussi, sur un autre plan, la mise en oeuvre d'un dispositif d'aide aux devoirs financé par la CAF, dans le cadre d'un « CLAS » (contrat local d'accompagnement à la scolarité, co-financé par la CAF) sur l'antenne Ramenas/Boissière.

Dans le cadre de la politique municipale de développement de la culture de la **médiation**, la Ville a poursuivi en 2014 le développement des outils à la disposition des montreuillois : tout en maintenant son activité quotidienne et ses temps forts annuels (repas passerelle La Noue / Bagnolet notamment), le service médiation a mis en place la médiation familiale, et élaboré un jeu, conçu comme un support de sensibilisation à la médiation, afin de diffuser cette culture de la résolution et de la prévention des conflits. Ce jeu a été d'ailleurs primé.

II. ANALYSE DETAILLEE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2014

La détermination du résultat final de l'exercice 2014 pour les deux sections est la suivante :

○ **La section d'investissement**

- Le résultat 2014 de la section d'investissement correspond au résultat de l'année, à savoir la somme des recettes constatées moins la somme des dépenses réalisées, corrigé du résultat de l'année 2013 et des restes à réaliser aussi bien en dépenses qu'en recettes.

Les restes à réaliser en investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au cours de l'exercice 2014.

○ **La section de fonctionnement**

- Le résultat de fonctionnement est égal au résultat de l'année 2014 (recettes constatées – dépenses réalisées), corrigé du résultat de l'année 2013.
- Le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement prévu au budget n'est pas exécuté au cours de l'exercice. En règle générale, ce dernier se termine par un « besoin de financement » en investissement et un excédent en fonctionnement, le Conseil Municipal constatant ces deux résultats au Compte administratif. Le résultat constaté est ensuite intégré au Budget supplémentaire.
- La clôture de l'exercice 2014 est caractérisée par un déficit de fonctionnement qui est couvert par un excédent d'investissement supérieur, ce qui permet de présenter **un résultat final excédentaire de 1 959 091.41 €**.

Déficit de fonctionnement (résultat reporté inclus)	- 2 077 956.88
+ Excédent de la section d'investissement	4 037 048.29
= EXCEDENT FINAL 2014	1 959 091.41

L'analyse détaillée des sections de fonctionnement et d'investissement permettra de mieux appréhender les réalisations budgétaires et le sens du résultat de l'exercice.

A. ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il convient au préalable de présenter les soldes suivants concernant la section de fonctionnement :

○ **Le solde général de fonctionnement : -2.08 M€**

Pour la première fois, le résultat d'exécution de la section de fonctionnement est déficitaire de 2.08 M€. Ce déficit s'explique par un effet ciseau qui se traduit par une hausse des dépenses de 4.9%, soit en valeur + 8.7 M€, corrélée à une diminution des recettes globales de 5.2 %, soit -9.9 M€.

Ces chiffres doivent être relativisés dans la mesure où ils comprennent les opérations d'ordre (opérations relatives à la gestion du patrimoine, prévues par l'instruction budgétaire M14 et qui s'effectuent sans décaissement ou encaissement, à la différence des opérations réelles), qui sont des opérations bilancielleres, et les opérations réelles, qui traduisent plus fidèlement les tendances budgétaires.

○ **Le solde des opérations réelles de fonctionnement : 3.99 M€**

Les opérations réelles de fonctionnement présentent un solde de 3.99 M€ (épargne brute), soit une diminution de 81 % par rapport au Compte administratif 2013 (20.76 M€). Cette évolution s'explique par une hausse des dépenses réelles de 4.2 % avec un montant de 175 M€ au CA 2014, combinée à une baisse des recettes réelles de -9.6 M€, soit -5.1 %, par rapport au CA 2013.

	2013	2014	Evolution
Recettes réelles de fonctionnement	188 667 345,65	179 018 620,95	-5,1%
Dépenses réelles de fonctionnement	167 908 884,09	175 030 726,00	4,2%
Solde des opérations réelles de fonctionnement	20 758 461,56	3 987 894,95	-80,8%

○ **Le solde des opérations courantes de fonctionnement**

Les opérations courantes correspondent au total des opérations réelles auquel on déduit les charges et produits financiers ainsi que les dépenses et recettes exceptionnelles. En 2014, le solde des opérations courantes s'élève à 7.9 M€ contre 23.6 M€ au CA 2013, soit une diminution de -66.4 %.

La baisse de ce solde se traduit par une hausse des dépenses de gestion courante de 4 % et par une diminution de -5 % des recettes courantes.

	2013	2014	Evolution
Recettes de gestion courante	184 886 292,35	175 731 994,18	-5,0%
Dépenses de gestion courante	161 284 515,04	167 810 593,12	4,0%
Solde des opérations courante de fonctionnement	23 601 777,31	7 921 401,06	-66,4%

Par voie de conséquence, l'épargne de gestion courante diminue de -66.4 % par rapport à l'exercice précédent.

1) **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 179.02 M€ (-5.2 %)**

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des recettes de fonctionnement (mouvements réels et d'ordre) par chapitre budgétaire avec leur taux de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires et leur part dans le total des recettes réelles de fonctionnement (RRF).

Ch	Libellé	CA 2013	Total Budget	CA 2014	% réalisé	CA 2014 vs CA 2013	Part RRF
013	Atténuation de charges	1 865 778,26	1 313 062,26	1 571 785,15	119,7%	-15,8%	0,9%
70	Prod. Serv.Dom. ventes Div.	18 955 887,17	16 725 219,66	12 816 306,46	76,6%	-32,4%	7,2%
73	Impôts et taxes	122 797 689,75	125 375 939,00	123 975 064,40	98,9%	1,0%	69,3%
	<i>Dont :</i>						
	Taxes foncières & d'habitation	68 194 880,00	68 898 086,00	68 938 614,00	100,1%	1,1%	38,5%
	Attribution de Compensation	43 239 624,10	44 500 000,00	43 461 031,79	97,7%	0,5%	24,3%
	Fds de sol. des communes IDF	3 755 075,00	3 755 075,00	3 755 075,00	100,0%	0,0%	2,1%
74	Dotations et participations	37 506 850,09	35 799 158,65	33 593 567,70	93,8%	-10,4%	18,8%
	<i>Dont :</i>						
	Dotation forfaitaire (DGF)	20 980 151,00	19 436 411,00	19 436 411,00	100,0%	-7,4%	10,9%
	Dotation de Solidarité Urbaine	2 524 877,00	2 557 700,00	2 557 700,00	100,0%	1,3%	1,4%
	Subventions et participations	9 844 086,09	10 068 035,65	7 864 476,69	78,1%	-20,1%	4,4%
	Compensation des exonérations (TP, TH, TF et autres)	3 198 698,00	2 878 275,00	2 874 760,00	99,9%	-10,1%	1,6%
	Dot. Gén. de décentralisation	488 725,00	488 557,00	490 611,01	100,4%	0,4%	0,3%
	Dotation Nationale de Péréquation	417 940,00	278 627,00	278 627,00	100,0%	-33,3%	0,2%
75	Autres Prod. de Gest. Courante	3 760 087,08	3 569 852,28	3 775 270,47	105,8%	0,4%	2,1%
	Total des recettes de gestion courante	184 886 292,35	182 783 231,85	175 731 994,18	96,1%	-5,0%	98,2%
							0,00
76	Produits financiers	60 441,20	556 556,00	84 237,38	15,1%	39,4%	0,05%
77	Produits exceptionnels	3 720 612,10	1 294 687,77	3 132 172,90	241,9%	-15,8%	1,7%
78	Reprises sur provisions		70 216,49	70 216,49	100,0%		0,04%
	Total des recettes réelles de fonctionnement	188 667 345,65	184 704 692,11	179 018 620,95	96,9%	-5,1%	
042	Opé. ordre transfert sections	227 509,78	2 513,00	3 385,22	134,7%	-98,5%	
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	227 509,78	2 513,00	3 385,22	134,7%	-98,5%	
	TOTAL	188 894 855,43	184 707 205,11	179 022 006,17	96,9%	-5,2%	

a) Les recettes réelles de fonctionnement : 179.02 M€ (-5.1%)

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées des recettes de gestion courante ainsi que des produits financiers et exceptionnels.

1. Les recettes de gestion courante : 175.7 M€ (-5 %)

i. La fiscalité et l'attribution de compensation : 124 M€ soit 69.3 % des RRF

❖ L'attribution de compensation (43.5 M€) : une recette en légère hausse

L'attribution de compensation (AC) est versée par la Communauté d'Agglomération Est Ensemble (CAEE) pour la cinquième année consécutive en remplacement de la Taxe professionnelle, d'une composante de la dotation forfaitaire, et depuis 2011 de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), total ensuite diminué du montant des charges nettes transférées.

De plus, en 2013, après une période transitoire de mise à disposition, la plupart des compétences issues de la définition de l'intérêt communautaire ont été définitivement transférées à la CAEE : le stade nautique M. Thorez, les bibliothèques, le conservatoire, et le développement économique.

L'attribution de compensation, d'un montant de 43.46 M€ au CA 2014, représente 24.3 % des recettes réelles de fonctionnement. Début 2014, l'AC structurelle de Montreuil s'est établie à 45,8 M€ à l'issue de la CLECT du 16 janvier 2014, puis a été diminuée de 0,72 M€ de charges nettes évaluées lors de la CLECT du 10 décembre 2014 (charges de personnel de la compétence Accès au droit et pour les compétences Equipements culturels et sportifs et Développement économique les charges d'entretien, nettoyage, gardiennage, les charges de personnel non permanent, les fonctions ressources hors masse salariale et les charges de communication). Ainsi, l'AC structurelle de Montreuil s'est établie à 45,08M€ à fin 2014. Mais le rapport de la CLECT du 10 décembre 2014 n'ayant pas pu être approuvé par les conseils municipaux des villes avant fin 2014, la CAEE a versé en 2014 aux 9 villes le montant de l'AC provisoire délibérée en février 2014 par la CAEE, soit 40,88M€ pour Montreuil. S'y est ajouté un versement exceptionnel de 2,58M€ obtenu par notre équipe municipale et composé d'un total de 4,3M€ dû par la CAEE à Montreuil (sous-versement à la Ville au titre de 2013 et rattrapage en notre faveur des rôles supplémentaires de taxe professionnelle depuis 2010) diminué de 1,7M€ de rattrapages en faveur de la CAEE (sur les espaces verts et les déchets).

❖ **Les impôts locaux (Taxes foncières et d'habitation), les droits de mutations et autres recettes fiscales : des recettes stables**

- Depuis le 1^{er} janvier 2010, la taxe professionnelle a été transférée à la CAEE. Ainsi, les impôts locaux ne comprennent plus que les **trois taxes "ménages"**, à savoir la Taxe d'habitation et les Taxes sur le foncier bâti et sur le non bâti. Ces recettes fiscales, d'un montant de 68.9 M€ sont caractérisées par une progression de 1 %, soit + 743 734 € en valeur par rapport au CA 2013. Ainsi, elles représentent toujours 56 % des recettes du chapitre 73 et 38.5 % des recettes réelles de fonctionnement.

A taux constants, cette progression du produit fiscal provient de l'évolution des bases d'imposition (l'assiette des impôts locaux) à laquelle s'ajoute le montant des rôles supplémentaires mis en recouvrement par les services de l'Etat. Or, si la hausse du produit fiscal est faible entre 2014 et 2013, c'est à la fois parce que la progression des bases s'est ralentie (+1,7% en 2014 contre +3,2% en 2013) mais aussi parce que le montant des rôles supplémentaires a été plus que divisé par 2 (-51%) par rapport à 2013.

- **La Taxe additionnelle sur les droits de mutations** au titre de l'exercice 2014 s'élève à 4 M€ soit une légère augmentation de 2 %. Il convient de souligner que cette taxe est assez volatile dans la mesure où elle est indexée sur le nombre et le montant des transactions immobilières sur la commune.
- **Le Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile-de-France (FSRIF)** dépend de la position de la Ville par rapport à la moyenne des communes d'Ile-de-France dont la population est supérieure à 10 000 habitants. Pour rappel, ce fonds a fait l'objet d'une réforme en loi de finances 2012 avec l'abandon de l'un des quatre critères existants. Depuis cette réforme et après une baisse en 2012, le montant du FSRIF attribué à la Ville est désormais figé à compter de 2013. A cet effet, sa valeur au Compte administratif 2014 est identique à celle du CA 2013, soit un montant de 3.75 M€.
- **Le Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)** poursuit sa progression en 2014 avec une hausse de 443 K€ (+52 %) par rapport au CA 2013, pour s'établir à 1.3 M€. On notera qu'au CA 2012 le montant constaté relatif au FPIC s'élevait à 240 242 €. Cette hausse est caractérisée par la nouvelle répartition de droit commun de ce fonds entre la CAEE et ses 9 villes membres, qui s'avère très favorable aux villes.

Il convient de souligner que, dans le cadre de la MGP, un risque élevé pèse sur ce fonds dès 2016, la ville pouvant devenir contributrice nette pour un coût net de 5 M€.

- **Les autres recettes à caractère fiscal** d'un total de 2.53 M€, qui enregistrent une baisse globale de -11 % en 2014, sont composées des éléments suivants :

Libellés	CA 2013	CA 2014	Variation
Droits de stationnement	963 877,32	723 499,40	-24,9%
Taxe sur l'électricité	1 680 257,70	1 652 740,79	-1,6%
Taxes de séjour	198 857,03	104 780,71	-47,3%
Impôts sur les spectacles	5 354,87	1 266,51	-76,3%
Taxes locale pub. ext. (Emplacements publicitaires)	0,00	52 885,10	
TOTAL	2 848 346,92	2 535 172,51	-11,0%

Les droits de stationnement collectés pour la Ville en 2014 se sont élevés à 847K€ entre janvier et décembre, mais du fait des nécessaires délais de contrôle et de traitement, une partie des recettes de fin d'année a été comptabilisée début 2015. Le produit des emplacements publicitaires n'a exceptionnellement pas pu être réalisé en 2013 suite à une difficulté informatique résolue depuis. Cela explique la valeur nulle pour cette année. A cet effet, cela a généré un décalage sur 2014 concernant la réclamation de ces recettes. La baisse du produit de la taxe de séjour constatée au CA 2014 provient du retard de déclaration et de versement par plusieurs hôtels de la taxe due à la Ville, dont les montants ont été encaissés avec décalage, sur l'exercice 2015.

ii. Les dotations, compensations et subventions : 33.6 M€ soit 19 % des RRF

Les recettes du chapitre 74 ont enregistré une importante baisse de -10.4 % au titre de l'année 2014 avec un montant s'élevant à 33.6 M€ contre 37.5 M€ au CA 2013, soit un recul en valeur de -3.91 M€. Ces recettes regroupent trois catégories :

- Les dotations de l'Etat
- Les recettes de subventions (comptes 747*)
- Les compensations fiscales (comptes 748*)

❖ Les dotations de l'Etat : 22.8 M€

On constate une baisse des dotations versées par l'Etat, et ce phénomène s'est davantage accentué en 2014 avec une baisse globale de -6.7 % contre -1.8 % en 2013 et -0.5 % en 2012. Le montant total des dotations s'élève ainsi au Compte administratif 2014 à 22.8 M€ alors qu'il était de 24.4 M€ au CA 2013. Elles représentent 12.8 % des recettes réelles de fonctionnement.

Cette réduction s'explique principalement par l'effort de plus en plus conséquent demandé par l'Etat aux collectivités territoriales dans le cadre de sa politique de retour à l'équilibre budgétaire.

- **La dotation forfaitaire** qui est la principale dotation versée par l'Etat s'élève en 2014 à 19.4 M€ contre 20.98 M€ en 2013, soit une diminution de -7 % et une perte en valeur de -1 543 740 euros. S'il s'agit de la cinquième année consécutive de baisse de la dotation forfaitaire, l'année 2014 est marquée par la 1^{ère} ponction substantielle de l'Etat sur la DGF de toutes les collectivités dans le cadre du redressement des comptes nationaux. La Ville perd donc brutalement 1,5M€ de dotation forfaitaire en 2014.
- **La dotation de solidarité urbaine**, dont l'objet est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées, n'a évolué qu'à hauteur de l'inflation pour atteindre un montant de 2.56 M€, soit 33 K€ supplémentaires au CA 2014.
- **La dotation nationale de péréquation** continue sa chute entamée en 2012, pour s'établir à 279 K€, soit une régression de -33 % par rapport au CA 2013. Ce recul de -139 K€ s'explique parce que la Ville est devenue inéligible à cette dotation en 2012, et perçoit depuis une dotation de « garantie », en diminution progressive.
- **La dotation générale de décentralisation** stagne entre le Compte administratif 2014 et le CA 2013 avec un montant de 490 K€.

❖ **Les recettes de subventions : 7.86 M€**

Les subventions relatives aux activités menées par la Ville, ont enregistré une forte baisse de -20.1 % soit une diminution en valeur de -1.98 M€, pour atteindre 7.86 M€ au Compte administratif 2014.

Les partenaires de la Ville en matière de recettes de subventions de fonctionnement sont les suivants :

Financeurs	CA 2013	CA 2014	Variation	Part 2014*
Emplois d'avenir (Etat)	0,00	95 106,44		1,2%
Autres (Etat et agences nationales)	1 955 824,02	1 608 551,08	-17,8%	20,5%
Régions	519 496,97	163 665,66	-68,5%	2,1%
Départements	1 246 581,16	1 133 558,45	-9,1%	14,4%
Autres communes	435,00	870,00	100,0%	0,0%
C.C.A.S et Caisse des Ecoles	348 058,57	0,00	-100,0%	0,0%
Budget Com. et Fds structurels	244 514,95	159 068,35	-34,9%	2,0%
Autres organismes (dont CAF)	5 529 175,42	4 703 656,71	-14,9%	59,8%
TOTAL	9 844 086,09	7 864 476,69	-20,1%	

* correspond à la part de chaque financeur dans l'ensemble de ces recettes de subventions de l'exercice 2014

Il convient de souligner que :

- Les subventions issues des autres organismes (nature 7478) proviennent essentiellement de la Caisse d'Allocations Familiales.
- La Ville a perçu 95 K€ dans le cadre du nouveau dispositif mis en place par le gouvernement au titre des emplois d'avenir.

Parmi les subventions de fonctionnement perçues par les principaux financeurs de la Ville, on observe les variations suivantes :

- **Etat et Agences nationales** : la baisse globale de -347 K€ s'explique essentiellement par une chute des subventions de la part de l'ACSE (-377 K€) qui se caractérise par une diminution du nombre d'actions financées notamment la suppression des aides relatives à la location de vélos électriques dans le cadre de la mission *Espoir banlieue des quartiers vers l'emploi d'une nouvelle mobilité* (-240 K€). D'autre part, les séjours été proposés par le service Jeunesse (-21 K€) n'ont pas été financés.
On notera également une diminution des financements en provenance de l'Agence Régionale de la Santé qui se désengage à hauteur de -256 K€, avec comme principale baisse la participation sur la *Mission saturnisme* (-142 K€), le net recul des subventions relatives au *fonctionnement courant des CMS* qui passent de 163 K€ au CA 2013 à 60.5 K€ lors de l'exercice 2014, et la réduction du nombre des *diverses actions de santé publique* financées par l'ARS pour -60 K€.
- **Le Conseil Régional Ile-de France** : la diminution de -68.5 % des subventions de la Région, soit en valeur -356 K€, est la conséquence de l'absence de financements concernant *les nouveaux quartiers urbains* (-203 K€), le *diagnostic saturnisme* (-71 K€) ou encore les *coopérations décentralisées Mali et Palestine* (-68 K€) ou encore *l'Agenda 21* (-58 K€).
Les hausses engendrées par les nouvelles actions financées, comme *la prime aux employeurs d'apprentis* et *la médiation*, ne permettent pas de combler le net recul des subventions de la Région.
- **Le Département de Seine-Saint-Denis** : la baisse de -9.8 % (-113 K€) des financements du Département est, en majeure partie, consécutive à la diminution des subventions sur les crèches (-92 K€) ainsi que sur le *planning familial* (-29 K€).
- Outre le désengagement sensible de l'Etat ainsi que d'autres partenaires institutionnels comme précisé ci-dessus, la principale baisse en valeur, qui concerne les subventions versées par la CAF, relève d'un facteur conjoncturel à savoir un retard de versement par la CAF de plusieurs subventions dues à la Ville, et qui ont été encaissées depuis sur 2015.

❖ **Les compensations fiscales : 2.87 M€**

Les compensations fiscales sont versées par l'Etat en contrepartie des exonérations d'impôts locaux décidées au niveau national. Depuis 2007, les compensations fiscales sont votées en baisse dans chaque loi de Finances. Pour Montreuil, elles s'élèvent à 2.87 M€ au CA 2014 contre 3.2 M€ lors du précédent exercice, soit -10.1 %.

Cette diminution résulte essentiellement de la chute de la compensation au titre de l'ex-taxe professionnelle, à laquelle s'ajoute la chute de la compensation au titre de la taxe foncière, devenues variables d'ajustement de l'enveloppe normée des dotations de l'Etat aux collectivités et vouées ainsi à de fortes baisses annuelles.

iii. **Les produits des services du domaine et les autres produits : 16.6 M€ soit 9.3 % des recettes réelles de fonctionnement**

Au titre des participations des usagers aux services municipaux, du produit d'exploitation du domaine de la ville et des autres produits de gestion courante (comptes imputés aux chapitres 70 et 75), la Ville a perçu en 2014 un total de 16.6 M€ qui traduit une diminution de -27 % par rapport au CA 2013, soit en valeur une perte de -6.12 M€.

❖ **Les recettes des produits du domaine et ventes diverses (chapitre 70)**

Ces recettes, d'un montant de 12.8 M€ au titre de l'année 2014, enregistrent une diminution de -32.4% par rapport au CA 2013 et représentent 7.2 % des recettes réelles de fonctionnement contre 10 % lors du précédent Compte Administratif.

Elles sont caractérisées par deux principaux blocs :

- **Les recettes de refacturation à la CAEE**, imputées aux comptes 70846 et 70876, sont relatives à toutes les charges encore supportées par la Ville au cours de la période transitoire de mise à disposition concernant les compétences transférées (refacturation des charges de personnel, des dépenses d'activité du cinéma, du stade nautique M. Thorez, de la pépinière, des bibliothèques, du conservatoire, mais aussi refacturation de la maintenance et des fluides des bâtiments transférés).
Ces recettes de refacturation, qui s'élèvent à 2.74 M€ sont de nouveau en net recul dans la mesure où elles diminuent de -62 % (-4.5 M€) pour représenter 21 % des recettes du chapitre 70 au CA 2014 contre 38 % en 2013 et 52 % en 2012.
- **Les recettes des prestations rendues aux usagers**, imputées sur les natures 706*, sont également en baisse, avec un recul global de 2.17 M€ (-20.1 %). Elles s'établissent au CA 2014 à 8.6 M€ et constituent 67 % du chapitre 70. Le tableau ci-dessous détaille les variations par catégorie de prestations :

Nature		CA 2013	CA 2014	Variation	Ecart
70613	Ab.Red.Pr Enl.Déch.Ind.& Com.	6 435,00	10 910,00	69,5%	4 475,00
7062	Red.&Dr.des Serv. Caract.Cult.	702 340,93	545 865,09	-22,3%	-156 475,84
70631	A caractère sportif	865 186,89	704 302,71	-18,6%	-160 884,18
70632	A caractère de loisirs	14 434,00	24 942,00	72,8%	10 508,00
7066	Red.Dr.des Serv à Caract.Soc.	5 819 999,79	4 641 326,63	-20,3%	-1 178 673,16
7067	Red.Dr.Serv. péri-Scol.Ens.	3 367 105,05	2 685 111,30	-20,3%	-681 993,75
TOTAL		10 775 501,66	8 612 457,73	-20,1%	-2 163 043,93

- a) **Les prestations des usagers imputées au compte 7066** diminuent fortement de -20.3 % dans la mesure où les recettes des centres de santé plongent de -785 K€ (-28 %) du fait d'un problème informatique lié au changement de logiciel (en cours de résolution), tout comme les recettes des prestations du service Education avec une diminution de -385 K€ par rapport au CA 2013.

- b) **Baisse des recettes relatives aux prestations périscolaires** : le compte **7067** regroupe les recettes issues des études dirigées et de la restauration scolaire. Les premières ont enregistré une baisse de -65.5 K€ alors que la refacturation des repas scolaires a chuté de -616.5 K€ passant de 3.11 M€ au CA 2013 à 2.5 M€ au CA 2014.

❖ **Les autres produits de gestion courante (chapitre 75)**

Le montant des autres produits de gestion courante est quasiment identique à l'année précédente et s'établit à 3.77 M€ pour représenter 2.1 % des recettes réelles de fonctionnement. Ces recettes recouvrent principalement les loyers de la Ville, certaines redevances et des remboursements divers (sinistres,...) qui varient d'un exercice à l'autre.

2. Les autres recettes réelles de fonctionnement : 3.29 M€

Parmi ces recettes, on trouve les produits financiers au chapitre 76, les produits exceptionnels imputés au chapitre 77, ainsi que les reprises sur provisions. Globalement, ces recettes ont diminué de -494 K€ (-13%).

i. **Les produits financiers**

Ces recettes, qui proviennent principalement des intérêts relatifs aux consignations immobilières, enregistrent une augmentation de l'ordre de 39.4 % en 2014 pour un montant constaté à 84 K€.

ii. **Les produits exceptionnels**

Imputés au chapitre 77, les produits exceptionnels sont en diminution de 15.8 % par rapport au CA 2013 et s'élèvent à un montant de 3.1 M€ contre 3.7 M€ lors de l'exercice précédent. Cette évolution s'explique par la chute des divers produits sur opérations de gestion (337 K€ soit -52 %, correspondant à l'annulation de rattachements comptables) et des produits relatifs aux cessions immobilières qui diminuent à 1.6 M€ contre 2.7 M€ au CA 2013, soit -39 %.

iii. **Les reprises sur provisions**

Il s'agit d'une reprise sur provision relative au solde créditeur du budget annexe Assainissement suite au transfert de compétence à la CAEE.

b) Les recettes d'ordre : 3 385.22 €

Ces recettes fluctuent d'une année sur l'autre puisqu'elles dépendent des opérations patrimoniales comptabilisées dans l'année. Il s'agit ici de moins-values réalisées sur des cessions d'immobilisations. On retrouve cette même écriture dans les dépenses d'ordre d'investissement.

2) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 184 M€ (+ 4.9 %)

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses de fonctionnement (mouvements réels et d'ordre) par chapitre budgétaire avec leur taux de réalisation par rapport aux prévisions budgétaires et leur part dans le total des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) :

Ch	Libellé	CA 2013	Total Budget	CA 2014	% réalisé	CA 2014 vs CA 2013	Part DRF
011	Charges à caractère général	42 088 802,75	46 773 455,70	43 566 026,75	93,1%	3,5%	24,9%
012	Charges de pers. & frais assim.	105 930 887,66	110 452 045,00	109 913 753,63	99,5%	3,8%	62,8%
014	Atténuation de produits	216 507,96	383 922,00	372 107,31	96,9%	71,9%	0,2%
65	Autres Ch. de gestion courante	13 048 316,67	13 920 949,14	13 913 781,69	99,9%	6,6%	7,9%
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus		190 000,00	44 923,74			
Total des dépenses de gestion courante		161 284 515,04	171 720 371,84	167 810 593,12	97,7%	4,0%	95,9%
66	Charges financières	5 218 888,17	6 260 000,00	5 418 773,59	86,6%	3,8%	3,1%
67	Charges exceptionnelles	1 405 480,88	1 984 863,89	1 651 359,29	83,2%	17,5%	0,9%
68	Dot. aux Amort. et Prov.		150 000,00	150 000,00			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		167 908 884,09	180 115 235,73	175 030 726,00	97,2%	4,2%	100,0%
023	Virement à la section d'inv.		156 463,80				
042	Opé. ordre transfert sections	7 494 700,20	7 399 657,13	9 033 388,60	122,1%	20,5%	
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		7 494 700,20	7 556 120,93	9 033 388,60	119,6%	20,5%	
TOTAL		175 403 584,29	187 671 356,66	184 064 114,60	98,1%	4,9%	

a) Les dépenses réelles de fonctionnement : 175 M€ (+4.2 %)

Les dépenses réelles de fonctionnement sont composées des charges de gestion courante, des charges financières et exceptionnelles. Elles progressent de 4.2 % par rapport au Compte administratif 2013 pour s'établir à 175 M€, soit une hausse en valeur de 7.1 M€.

1. Les dépenses de gestion courante : 167.8 M€ (+ 4 %)

Par rapport au Compte administratif 2013, elles progressent de 4 %, soit en valeur + 6.5 M€. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des charges de personnel (+3.8 %) mais également les charges à caractère général (+3.5 %).

i. **Les charges de personnel : 109.9 M€ soit 63 % des DRF**

Les charges de personnel, qui sont imputées sur le chapitre 012, ont enregistré une augmentation de 3.8 %, soit en valeur une hausse de 4 M€.

Cette évolution s'explique en partie par les facteurs suivants :

Facteurs externes : + 1 473 000 €

- Revalorisation des mini sociaux et des rémunérations des agents de catégorie C : **+500 000 €**
- La revalorisation du SMIC (+2%) sur la prime et les vacances : **+177 000 €**
- Le relèvement des taux de contribution CNRACL/IRCANTEC/Sécurité social : **+ 500 000 €**
- La hausse des remboursements des transports : **+ 34 000 €**
- La mise en œuvre des élections municipales et européennes : **+ 262 000 €**

Facteurs internes : + 2 526 800 €

- La hausse des dépenses liées à la politique RH, celle-ci se décompose de la manière suivante :
 - Revalorisation du régime indemnitaire (RI) en fonction de l'inflation
 - Mises en stage dont celles prévues dans le plan de titularisation
 - Evolution des ratios d'avancement de grade des agents titulaires
- Recrutements d'emplois d'avenir (+18 par rapport à 2013) et CUI
- Augmentation des allocations pour perte d'emploi
- L'augmentation de l'effectif : 65 contrats supplémentaires ont été établis, sur les 4 derniers mois 2014, pour un montant de 550 000 € (élément inscrit en DM 2014), pour la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

L'année 2014 est caractéristique d'un exercice où s'imbriquent des mesures gouvernementales subies (revalorisation d'indices et réformes des rythmes scolaires notamment) et des mesures communales en faveur du personnel.

Les premières ont conduit notamment à des recrutements, sur les 4 derniers mois de l'année, impactant donc le volume de l'effectif municipal.

Les secondes témoignent notamment de la volonté de développer une politique sociale forte, en direction des employés municipaux

ii. **Les charges à caractère général : 43.6 M€ soit 25 % des DRF**

Les « Charges à caractère général » regroupent toutes les dépenses "usuelles", à savoir les achats, les fluides, les locations mobilières et immobilières, les rémunérations des délégataires de service public, les entretiens et réparations, les assurances, les dépenses de formation, les honoraires, les publications, les frais d'affranchissement et de télécommunications, les cotisations, les frais de gardiennage, etc.

Même si l'on constate au sein de ce chapitre (011) des variations diverses, les charges à caractère général ont globalement augmenté de 3.5 % par rapport au Compte administratif 2013, soit +1.48 M€.

Les principales explications de cette progression sont :

- la hausse des reversements de recettes encaissées par la Ville pour le compte de la CAEE, pendant la période transitoire de mise à disposition. Ces reversements, imputés sur la nature 62876, ont progressé de 52.8 % pour atteindre 1.97 M€ au CA 2014 contre 1.29 M€ au CA 2013. Toutefois, cette progression apparente entre 2013 et 2014 résulte d'écritures de régularisations effectuées durant l'été 2014 pour des raisons de gestion de la TVA. Si l'on extrait ces régularisations, les reversements de recettes à la CAEE ne s'élèvent qu'à 0,62M€ en 2014 et sont donc en diminution par rapport à 2013, avec notamment des fréquentations de la piscine en baisse en 2014 (en raison notamment d'un été de moindre chaleur).
- Les contrats de prestations de services dans le cadre de marchés publics ont augmenté en valeur de +1.49 M€, soit une évolution de +46.7 % par rapport au CA 2013. Mais il s'agit surtout d'une re-ventilation entre comptes puisqu'on notera que les achats de prestations extérieures (hors marché public) imputés sur les comptes 6188 et 6288 diminuent globalement de -1.3 M€.
- La hausse des dépenses d'électricité avec notamment l'ouverture en année pleine des nouveaux équipements inaugurés en 2013, avec une hausse de 27.2 % pour un montant constaté au CA 2014 de 2.6 M€ contre 2.1 M€ au CA 2013.

iii. **Les autres charges de gestion courante : 13.96 M€ soit 8 % des DRF**

Ces dépenses sont regroupées au sein des chapitres 65 et 656, et correspondent aux diverses participations de la collectivité : contingents et participations obligatoires, contingent du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), cotisation au SICIM (en voie de dissolution), subventions de fonctionnement aux associations, au CCAS et à la Caisse des écoles, les indemnités aux élus ainsi que les frais de fonctionnement des groupes d'élus.

Les charges du chapitre 65 enregistrent une augmentation de 6.6 % pour s'établir à 13.9 M€, soit en valeur une hausse de 865 K€. Cette progression s'explique principalement par la hausse du contingent incendie (+691 K€) et par de nouvelles dépenses en 2014 concernant les « créances éteintes » (160 K€), à savoir les dossiers de surendettement. En effet, la Commission Nationale de Surendettement permet à des personnes physiques ou morales d'effacer leurs dettes auprès de leurs créanciers, les sommes annulées par la Commission restant à la charge des collectivités.

On notera également la création en 2014 d'un budget alloué au frais de fonctionnement des élus avec un montant constaté au Compte administratif de 44 923.74 €, qui correspond à des charges de personnel.

2. **Les autres dépenses réelles de fonctionnement : 7.2 M€ (+9 %)**

Ces dépenses sont composées des charges financières, des charges exceptionnelles ainsi que des dotations aux provisions. Dans leur ensemble, cette catégorie de dépenses de fonctionnement a progressé de 9 % pour s'établir au CA 2014 à 7.2 M€.

i. **Les frais financiers**

Les frais financiers, c'est-à-dire essentiellement les intérêts de la dette, mandatés au chapitre 66, s'élèvent à 5.4M€ au Compte administratif 2014. Ces charges financières augmentent de 3.8 %, soit en valeur une évolution de 200 K€, et représentent seulement 3.1% des dépenses réelles de fonctionnement.

ii. **Les charges exceptionnelles**

Les dépenses exceptionnelles (chapitre 67) sont par définition non récurrentes d'une année à l'autre. D'un montant constaté de 1.65 M€, elles comprennent principalement des annulations de titres de recettes sur exercices antérieurs, des bourses et prix et diverses charges exceptionnelles. En 2014, elles ont augmenté de 17.5 % par rapport au Compte administratif 2013, soit une progression en valeur de +246 K€.

iii. Les dotations aux provisions

Suite à la mise en jeu de la garantie d'emprunt de la Ville, du fait de la défaillance de l'Association Avenir Adultes Autistes (4A) pour régler à la banque son échéance de prêt, la Ville a constitué en 2014 une provision de 150K€ pour risque sur garantie d'emprunt, à hauteur des échéances d'emprunt 2015 de l'association.

b) Les dépenses d'ordre : 9 M€ (+20.5 %)

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent aux dotations aux amortissements, à la valeur nette comptable des immobilisations cédées, et aux plus-values sur cessions. Ces dépenses d'ordre progressent de 20.5 % par rapport au CA 2013. La hausse s'explique par une augmentation importante des dotations aux amortissements de 2.6 M€ (+54.2 %) pour un total de 7.4 M€ contre 4.8 M€ au CA 2013, qui provient de l'amortissement pour la 1^{ère} année en 2014 de la créance de 40,5M€ relative à la Semimo et ré-imputée en 2014 en subvention versée, à amortir donc sur 15 ans à partir de 2014 (soit +2,7M€ par an).

B. ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A RETENIR

On notera que suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes, la Ville a procédé en 2013 à une ré-imputation des aides versées en 1998 à la SEMIMO. A cet effet, il a été émis un titre de recette au compte 2764 et un mandat de dépense au compte 20422, pour un montant identique de 40 496 493.83 € au cours de l'exercice 2013.

S'agissant d'une régularisation comptable à caractère exceptionnel, et dans le but de pouvoir effectuer des analyses d'écart pertinentes, il convient de relativiser les comparaisons « brutes » de la section d'investissement entre les Comptes administratifs 2013 et 2014.

A cet effet, pour analyser de façon non biaisée les différentes évolutions de la section d'investissement, le terme « à périmètre contant » sera utilisé pour indiquer que la somme de 40 496 493.83 € n'est pas prise en considération en ce qui concerne l'exercice 2013.

Le **solde d'exécution** de la section d'investissement, qui correspond à la différence entre les titres émis (recettes) et les mandats de paiement effectués (dépenses) au cours de l'exercice, présente un déficit de -1.25 M€.

Le **résultat final** de la section d'investissement, correspond à l'addition du solde d'exécution, du résultat 2013 reporté (soit -17.7 M€) et du solde des restes à réaliser (recettes - dépenses = +22.95 M€). Il est égal à 4 037 048.29 €.

En 2014, il n'y a pas de besoin de financement en section d'investissement dans la mesure où le résultat final de cette section est excédentaire.

1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT : 84.6 M€

Les recettes d'investissement (mouvements réels et d'ordre) s'élèvent à 84 580 751.18 € soit une baisse de - 25.7 M€ qui correspond à une régression de -23.3 %.

A périmètre constant, les recettes d'investissement augmentent de 21 %, soit une hausse en valeur de +14.8 M€, avec un montant constaté au CA 2014 de 84.6 M€ contre 69.8 M€ au CA 2014.

Elles sont présentées dans le tableau ci-dessous avec les parts de chaque chapitre dans les recettes réelles d'investissements (RRI) :

Ch	Libellé	CA 2013	Total Budget	CA 2014	% réalisé	CA 2014 vs CA 2013	Part RRI
13	Subventions d'investissement	7 169 701,27	21 842 098,04	6 336 320,61	29%	-12%	10,4%
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	23 460 411,06	81 808 097,00	35 008 097,00	43%	49%	57,7%
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	278 351,79	750,00	750,00	100%	-100%	0,0%
21	Immobilisations corporelles	146 052,48	299 764,68	325 389,68	109%	123%	0,5%
23	Immobilisations en cours	27 799,86	0,00	0,00			0,0%
Total des recettes d'équipement		31 082 316,46	103 950 709,72	41 670 557,29	40%	34%	68,6%
10	Dot., fonds divers et réserves	3 663 374,00	7 483 808,00	7 022 093,79	94%	92%	11,6%
1068	Excédents de fonct capitalisés	20 764 763,83	11 066 280,73	11 066 280,73	100%	-47%	18,2%
165	Dépôts et cautionnements reçus	6 298,00	1 000,00	2 020,00	202%	-68%	0,0%
27	Autres Immo. Financières	40 832 893,83	109 758,40	773 898,40	705%	-98%	1,3%
024	Produits cessions d'immobilisat°		5 162 627,00				0,0%
Total des recettes financières		65 267 329,66	23 823 474,13	18 864 292,92	79%	-71%	31,1%
4542	Total des opé pour le compte de tiers	470 477,75	685 172,53	174 639,37	25%	-63%	0,3%
Total des recettes réelles d'investissement		96 820 123,87	128 459 356,38	60 709 489,58	47%	-37%	100,0%
021	Virement de la section de fonctionnement		156 463,80		0%		
040	Opé d'ordre de transfert entre sections	7 494 700,20	7 399 657,13	9 033 388,60	122%	21%	
041	Opé patrimoniales	6 000 000,00	14 837 873,00	14 837 873,00	100%	147%	
Total des recettes d'ordre d'investissement		13 494 700,20	22 393 993,93	23 871 261,60	107%	77%	
TOTAL		110 314 824,07	150 853 350,31	84 580 751,18	56%	-23%	

a) Les recettes réelles d'investissement : 60.7 M€ (-37.3 %) / A périmètre constant : +7.8 %

A périmètre constant, les recettes réelles d'investissement enregistrent une hausse de +4.4 M€ (+7.8 %) avec un montant constaté de 60.7 M€ au Compte administratif 2014 contre 56.3 M€ pour l'exercice précédent.

1. Les emprunts et dettes assimilées : 35 M€

Les recettes émises au chapitre 16 ont augmenté à hauteur de 11.5 M€, pour s'élever au CA 2014 à 35 M€ contre 23.5 M€ au CA 2013. En effet, au regard des besoins de trésorerie, 35 M€ d'emprunts ont été mobilisés en 2014, correspondant aux contrats de prêts signés fin 2013 pour financer le très haut niveau des investissements 2013 (56 M€) et qui restaient à encaisser. En conséquence, la Ville se ré-entende en 2014 de 19,7 M€ ; l'encours de la dette au 31 décembre 2014 s'élevant désormais à 197.78 M€ contre 178.04 M€ fin 2013.

2. Les dotations et fonds propres : 7 M€ (+91.7 %)

Le chapitre 10 « Dotations, fonds divers et réserves » se compose, en dehors de l'affectation au financement de l'investissement 2013 (compte 1068), du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) et de la Taxe d'aménagement.

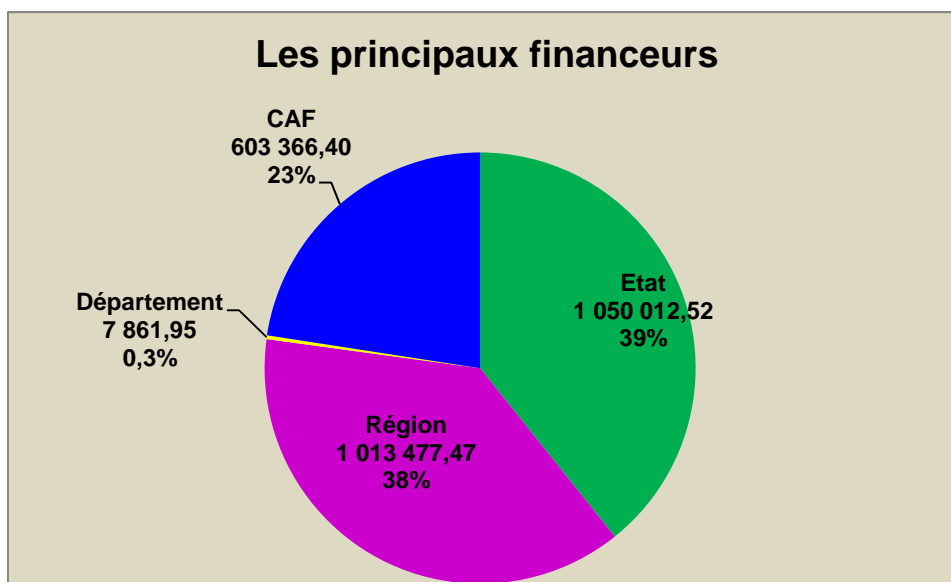
D'un point de vue global, ces deux recettes ont augmenté de la manière suivante :

- Le **FCTVA** correspond au remboursement partiel par l'Etat de la TVA payée par la collectivité sur les investissements réalisés 2 ans auparavant, c'est-à-dire 2012. Si cette recette a plus que doublé (+120 %) pour s'établir au CA 2014 à environ 6 M€, contre 2.7 M€ au CA 2013, c'est parce que la Ville a pu enfin récupérer la TVA sur les 3 années de participations 2010, 2011 et 2012 affectées aux équipements publics de la ZAC Cœur de Ville, et versées depuis 2010 en TTC par la Ville à la Sem Sequano.
- La **Taxe d'aménagement**, dont la Ville ne maîtrise pas le recouvrement, est caractérisée par une hausse de + 10.4 %, pour un montant constaté au CA 2014 de 1.04 M€ contre 941 K€ en 2013.

3. Les subventions d'investissement : 6.3 M€ (-11.6 %)

Parmi les subventions d'investissement, on distingue des subventions perçues de la part des principaux financeurs que sont l'Etat, la Région, le Département, la CAEE, et les autres subventions qui sont versées par divers organismes comme la Caisse d'Allocations Familiales. Dans l'ensemble, le chapitre 13 enregistre une baisse de 11.6 % par rapport au Compte administratif 2013, passant de 7.2 M€ en 2013 à 6.3 M€ au CA 2014, soit en valeur une diminution de 833 K€.

i. Les principaux financeurs



Concernant les principaux financeurs en matière de projets d'investissement, on constate au CA 2014 une baisse des financements de tous les partenaires de la Ville à l'exception du Conseil Régional. A cet effet, on distingue les variations suivantes :

- Les subventions d'investissement de l'**Etat** reculent de 17 %, soit une perte en valeur de -220 K€.
- L'augmentation des financements de la part de la **Région Ile-de-France** se traduit par une hausse de 47 % soit un gain pour la Ville de 323 K€ par rapport au CA 2013.
- La chute importante des subventions du **Conseil Général de Seine-Saint-Denis** est caractérisée par une baisse de 94 % des financements, soit en valeur -284 K€.
- Contrairement au CA 2013, il n'y a pas de financement de la part de la **CAEE** en 2014. Pour rappel, au cours de l'exercice 2013, la Ville avait perçu un total de 1.8 M€, correspondant au solde du fonds de concours communautaire au titre de l'année 2010 et au 1^{er} tiers de la subvention sur le groupe scolaire de la ZAC Boissière Acacia.
- Imputées sur le compte 1328, les subventions de la **Caisse d'Allocations Familiales** ont régressé d'un tiers au CA 2014 pour s'établir à 603 K€.

ii. **Les autres subventions d'investissement**

Elles sont composées des participations encaissées par la Ville dans le cadre des Programmes d'Aménagement d'Ensemble (PAE) pour un montant constaté au CA 2014 de 2.7 M€ contre 1.5 M€ l'année précédente, soit une variation de +74 %. On notera en ce qui concerne les PAE, que 2013 constitue la première année où la Ville a perçu ce type de recette.

Parmi les autres subventions d'investissement, il convient de souligner la forte évolution des amendes de police reversées par l'Etat à la Ville, qui passent de 641 K€ au CA 2013 à 983 K€ au CA 2014 soit une augmentation de 47 %.

4. **Les autres immobilisations financières : 774 K€ (-98 %) / A périmètre constant : +130 %**

Comme évoqué précédemment, cette forte baisse s'explique par la régularisation comptable demandée en 2013 par la Chambre Régionale des Comptes. **A périmètre constant**, les autres immobilisations financières ont plus que doublé pour s'établir à 774 K€ contre 336 K€ au CA 2013 et correspondent principalement à des déconsignations immobilières.

5. **Les opérations pour compte de tiers : 175 K€ (-63 %)**

L'essentiel de ces recettes provient de remboursements par les propriétaires de travaux effectués par la Mairie sur des bâtiments en péril. Ces remboursements reculent au CA 2014 de -63 % par rapport au CA 2013.

b) **Les recettes d'ordre : 23.87 M€ (+77 %)**

Les recettes d'ordre d'investissement se composent des amortissements, des sorties de l'actif comptable des biens cédés et des plus-values réalisées sur les cessions, toutes ces écritures représentant des contreparties comptables des dépenses d'ordre de fonctionnement

S'y ajoutent les écritures relevant uniquement de la section d'investissement, au chapitre 041, qui sont égales en recettes et en dépenses.

2) **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 85.8 M€ (-27.2 %) / A périmètre constant : +11 %**

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour l'exercice 2013 à 85 830 780.98 €, avec une augmentation **à périmètre constant** de +11 % par rapport au CA 2013, soit en valeur +8.45 M€. Elles sont composées des dépenses réelles pour la somme de 70 989 522.76 €, et des dépenses d'ordre pour 14 841 258.22 €.

Ces dépenses sont présentées dans le tableau ci-dessous avec les parts de chaque chapitre dans les dépenses réelles d'investissements (DRI) :

Ch	Libellé	CA 2013	Total Budget	CA 2014	% réalisé	CA 2014 vs CA 2013	Part DRI
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	3 077 875,17	8 220 177,13	2 699 109,40	33%	-12%	3,8%
204	Subventions d'équip. versées	48 626 524,89	8 666 352,50	6 682 493,59	77%	-86%	9,4%
21	Immobilisations corporelles	22 183 979,19	45 581 224,34	21 720 151,64	48%	-2%	30,6%
23	Immobilisations en cours	21 721 460,43	29 839 088,37	23 275 059,40	78%	7%	32,8%
Total des dépenses d'équipement		95 609 839,68	92 306 842,34	54 376 814,03	59%	-43%	76,6%
13	Subventions d'investissement		25 000,00	25 000,00			
16	Emprunts et dettes assimilées	15 188 983,99	23 669 547,00	15 279 186,44	65%	1%	21,5%
26	Part. & Cré. Ratt. à des Part.	0,00	989 000,00	989 000,00	100%		1,4%
27	Autres Immo. Financières	634 450,00	606 853,24	213 730,40	35%	-66%	0,3%
Total des dépenses financières		15 823 433,99	25 290 400,24	16 506 916,84	65%	4%	23,3%
4542	Total des opé pour le compte de tiers	211 777,28	747 797,43	105 791,89	14%	-50%	0,1%
Total des dépenses réelles d'investissement		111 645 050,95	118 345 040,01	70 989 522,76	60%	-36%	100,0%
040	Opé d'ordre de transfert entre sections	227 509,78	2 513,00	3 385,22	135%	-99%	
041	Opé patrimoniales	6 000 000,00	14 837 873,00	14 837 873,00	100%	147%	
Total des dépenses d'ordre d'investissement		6 227 509,78	14 840 386,00	14 841 258,22	100%	138%	
TOTAL		117 872 560,73	133 185 426,01	85 830 780,98	64%	-27%	

a) Les dépenses réelles d'investissement : 71 M€ (-36.4 %) / Une stabilité à périmètre constant

1. Le programme d'investissement (dépenses d'investissement hors dette) : 55.7 M€

A périmètre constant, c'est-à-dire en excluant de 2013 les 40.5 M€ de régularisation de la SEMIMO (au chapitre 204), les dépenses d'équipement « stricto sensu » qui comprennent les études, les acquisitions, les travaux ainsi que les subventions versées, régressent légèrement de -1.3 % soit en valeur une baisse de 736 K€, pour s'établir à 54.4 M€ contre 55.1 M€ au CA 2013.

Parmi les différents chapitres qui composent les dépenses d'équipement, on constate que seules les immobilisations en cours imputées au chapitre 23 enregistrent une progression de 7.2 % (+1.55 M€) avec un montant constaté au CA 2014 de 23.3 M€. Ces immobilisations correspondent principalement à des travaux en cours.

En effet, les immobilisations incorporelles – études et logiciels - (2.7 M€) diminuent de -12.3 %, -18 % pour les subventions d'équipement versées (6.7 M€) hors régularisation SEMIMO, et -2.1 % pour les immobilisations corporelles – acquisitions - (21.7 M€) par rapport au CA 2013.

A ces dépenses d'équipement s'ajoutent d'autres investissements, à savoir les participations au capital de l'Agence France Locale dont la Ville est membre (chapitre 26), des immobilisations financières (chapitre 27) qui correspondent à des consignations de terrains ou propriétés, et enfin les opérations pour compte de tiers (chapitre 45) recouvrant des travaux effectués d'office par la Ville dans le cas de périls.

Au total, avec un programme d'investissement réalisé à hauteur de 55.7 M€ en 2014, la Ville a maintenu un niveau d'investissement très élevé pour répondre aux attentes de la population.

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice 2014 sont les suivants :

- **15,7 M€** de dépenses ont été réalisées en 2014 en faveur du **domaine scolaire**, qui est une priorité municipale. Concernant les grosses opérations, le groupe scolaire Hessel – Zéfirottes en centre ville, inauguré à la rentrée 2014 a représenté 7 M€, l'école relais 3,2 M€, le groupe scolaire Voltaire dans le bas-Montreuil a représenté 2,3 M€. En outre, des études ont été réalisées sur le projet de groupe scolaire dans la ZAC Boissière Acacia pour 0,3 M€ et l'office de l'école Jules Ferry 1 a fait l'objet de travaux de restructuration pour 0,25 M€. Enfin, les études et les aménagements divers en vue de la rénovation et le gros entretien des écoles ont atteint un total de 2,5 M€ en 2014.
- Les **espaces publics**, hors Prus Bel-Air, ont nécessité **8,1 M€** de dépenses en 2014, correspondant à des travaux de voirie, des aménagements d'espaces, du gros entretien de voirie, des investissements pour la propreté urbaine, sur l'éclairage public et la signalisation (1 M€), des travaux d'accessibilité (0,6 M€), des aménagements de jardins et d'espaces verts (0,9 M€) ou encore des études relatives au PRUS La Noue (0,2 M€).
- **Le sport** a représenté **4,9 M€** d'investissements en 2014, avec notamment 1,1 M€ de travaux dédiés au gymnase Diderot ; 0,8 M€ de travaux et de mises aux normes du complexe de tennis Arthur Ashe ; 0,5 M€ d'aménagements du terrain de sport André Blain et 0,1 M€ pour finir la réalisation du terrain Habibou Sow. S'y ajoute le versement par la Ville de la dernière participation à la CAEE pour co-financer la piscine dans le haut-Montreuil, pour 1,8 M€.
- La poursuite des réalisations du **PRUS Bel-Air** a atteint globalement **4,4 M€** d'investissements en 2014, dont principalement 1,6 M€ de travaux pour le centre de quartier Grand Air aux Grands-Pêcheurs, et 1,5 M€ d'aménagements d'espaces publics, ainsi que 0,5 M€ d'acquisitions de terrains de voirie.
- Les structures municipales de la **petite enfance** (crèches, multi-accueil, relais) ont représenté **2,7 M€** de travaux et d'aménagements, avec notamment 2,3 M€ nécessaires pour terminer la crèche Nelson Mandela et 0,1 M€ dédiés à la crèche Rosenberg.
- Concernant les ZAC, conformément aux traités de concession, la Ville a versé en 2014 à la Sem Sequano une participation de **5,7 M€** pour finaliser les aménagements du **Quartier de la Mairie**, ainsi que **1,6 M€** de participation annuelle à la CAEE pour la **ZAC Fraternité**.
- Dans le **domaine immobilier**, **2,5 M€** ont été investis en 2014, dont principalement 1,9 M€ pour des acquisitions de réserves foncières dans le diffus et 0,6 M€ de travaux de démolitions.
- Les surcharges foncières versées aux bailleurs sociaux dans le cadre des **opérations de logements** ont représenté **0,9 M€** en 2014.
- **La culture** a représenté **1,6 M€** d'investissements dont principalement 1,4 M€ de versement par la Ville de la dernière participation à la CAEE pour co-financer le nouveau cinéma Méliès 6 salles, dont l'inauguration interviendra le 19 septembre prochain.
- **1,1 M€** de travaux ont été réalisés en faveur de **l'énergie**, concernant l'entretien et la sécurité des chaufferies des bâtiments communaux ou encore les investissements en vue de générer des économies d'énergie
- Enfin, les **systèmes d'information municipaux** (logiciels métiers, réseaux et câblages, matériels informatiques) ont nécessité **1,1 M€** d'investissements, dans le cadre du schéma directeur et en vue de développer la modernisation et la numérisation des outils de travail de l'administration.

2. Les emprunts et dettes assimilées : 15.27 M€ (+0.6 %)

Le remboursement du capital de la dette existante (annuité de l'exercice), imputé sur le chapitre 16, s'élève au CA 2014 à 15 268 348 €, contre 15 183 559 € lors du précédent exercice, et s'avère donc quasiment stable.

b) Les dépenses d'ordre : 14.8 M€ (+138 %)

Les dépenses d'ordre d'investissement sont composées des éléments suivants :

- Contrepartie comptable des recettes d'ordre de fonctionnement, les moins-values réalisées sur des cessions d'immobilisations au cours de l'exercice 2014, pour un montant de 3 385 euros.
- Les écritures qui relèvent uniquement de la section d'investissement (opérations patrimoniales), au chapitre 041, égales en recettes et en dépenses, qui consistent à transformer les participations versées à SEQUANO permettant d'intégrer progressivement dans l'actif comptable les équipements et espaces publics du quartier de la Mairie ; et l'intégration comptable dans le patrimoine de la Ville du tableau Paul SIGNAC pour 9.1 M€.

III. RESULTAT DE L'EXERCICE, RESTES A REALISER ET RESULTATS A AFFECTER

Trois étapes successives permettent d'évaluer les résultats à affecter : au **résultat de l'exécution** doivent être additionnés les résultats reportés de 2013, ce qui permet d'obtenir le **résultat de clôture**. A ce dernier s'ajoutent les restes à réaliser de la section d'investissement (les reports) afin de déterminer le **résultat final qu'il convient d'affecter**.

1) LE RESULTAT COMPTABLE :

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Titres de recettes émis	84 580 751,18	179 022 006,17	263 602 757,35
- Mandats émis	85 830 780,98	184 064 114,60	269 894 895,58
= Solde d'exécution	-1 250 029,80	-5 042 108,43	-6 292 138,23

Le résultat comptable de l'exercice présente donc un déficit total de -6.3 M€.

2) LE RESULTAT DE CLOTURE, LE RESULTAT FINAL ET LE RESULTAT A AFFECTER :

Deux résultats sont à distinguer :

- le **résultat de clôture**, qui reprend les réalisations de l'année et les résultats de l'année précédente, avant les restes à réaliser.
- le **résultat final**, qui ajoute au résultat de clôture les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Libellé	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Solde d'exécution	-1 250 029,80	-5 042 108,43	-6 292 138,23
+ Résultat reporté	-17 667 924,30	2 964 151,55	-14 703 772,75
= Résultat de clôture	-18 917 954,10	-2 077 956,88	-20 995 910,98
+ Restes à réaliser :	22 955 002,39		
<i>recettes</i>	54 446 984,74		
<i>dépenses</i>	31 491 982,35		
= RESULTAT FINAL	4 037 048,29	-2 077 956,88	1 959 091,41

Il convient de souligner que les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent :

- en recettes : à des emprunts contractés fin 2014 pour un total de 38 M€ mais qui seront encaissés en 2015 ou 2016, à des subventions obtenues en 2014 mais non encaissées pour 16.3 M€, et enfin à des travaux exécutés d'office pour le compte de tiers pour 164 K€.
- en dépenses : à des dépenses engagées mais non mandatées à la fin de l'exercice, à reporter sur l'exercice 2015.

Ainsi, le **résultat final**, qui correspond à la différence entre le déficit de la section de fonctionnement (-2.08 M€) et l'excédent de la section d'investissement (4.04 M€) s'élève à **+ 1 959 091.41 euros**.

A l'issue de cette présentation, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les décisions suivantes :

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser de la section d'investissement comme suit :
 - en dépenses d'investissement : - **31 491 982.28 €**
 - en recettes d'investissement : + **54 446 984.74 €**

- Arrête les résultats suivants du compte administratif 2014 (résultat de clôture) :
 - un déficit de fonctionnement de : - **2 077 956.88 €**
 - un déficit d'investissement de : - **18 917 954.10 €**
 - soit un déficit total de : - **20 995 910.98 €**

- Affecte le résultat d'exploitation (résultat de la section de fonctionnement) comme suit :
 - Déficit reporté en section de fonctionnement (dépense chapitre 002), de **2 077 956.88 €**

- Affecte le résultat d'investissement (résultat de la section d'investissement) comme suit :
 - Déficit reporté en section d'investissement (dépense chapitre 001), de **18 917 954.10 €**